

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2013, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 17 juin 2013 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2013-06-165**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mai 2013
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-14 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans les stationnements municipaux de la Ville d'Otterburn Park
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du règlement numéro 336-12 amendant le règlement de nuisances numéro 336-1 et abrogeant le règlement 336-5 afin de modifier certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit et, notamment, créer une infraction par le seul fait, par toute personne, d'occasionner tout bruit causé de quelque façon que ce soit, de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage
  - 5.2 Adoption du règlement numéro 446 concernant l'accès à la rampe de mise à l'eau dans la Ville d'Otterburn Park

- 5.3 Adoption du règlement numéro 332-13 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans le stationnement municipal du parc de la Pointe-Valaine
- 5.4 Adoption du règlement numéro 399-18-2 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013
- 5.5 Dépôt du certificat du greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement tenue le 6 juin 2013 en regard du règlement de zonage numéro 431
- 5.6 Dépôt du certificat du greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement tenue le 6 juin 2013 en regard du règlement de lotissement numéro 432
6. Administration générale
  - 6.1 Commission municipale du Québec - Avis relatif à la demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de la taxe d'affaires faite par La Colonie « Les Bosquets Albert Hudon inc. » - CMQ-59882
  - 6.2 Octroi d'un mandat pour services professionnels – Raymond Chabot Grant Thornton – Service des finances et de la trésorerie
  - 6.3 Colloque de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud – Le 6 juin 2013 – Participation de monsieur le maire
  - 6.4 Bris d'une borne fontaine – Règlement hors cour – Autorisation de signature
  - 6.5 Commission municipale du Québec - Avis relatif à la demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de la taxe d'affaires faite par la Légion royale canadienne, filiale Auclair 21 - CMQ-60749
  - 6.6 Offre de services professionnels – Me Raynald Mercille, avocat et conseiller en ressources humaines agréé
  - 6.7 Embauche temporaire de madame Jocelyne Pilon au poste de secrétaire remplaçante
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 mai au 11 juin 2013
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2013-06-01
  - 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2013
  - 7.4 Office municipal d'habitation de Otterburn Park – Approbation de la révision budgétaire de l'exercice 2013
8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 305, rue Borden
  - 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 172, rue Eleanor
  - 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 187, rue Helen

- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 856, rue Mason
9. Travaux publics
  - 9.1 Travaux d'infrastructures – Phase I – Rue Milton – Octroi d'un mandat à François Malo, arpenteur-géomètre
  - 9.2 Travaux d'infrastructures – Phase I – Rue Milton – Avis de changement AC-03
  - 9.3 Travaux d'infrastructures – Phase II – Rue Ostiguy – Avis de changement AC-02
  - 9.4 Confection de dessins techniques – Octroi du mandat – Firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils
  - 9.5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 – Autorisation de signature
  - 9.6 Fleurons du Québec – Allocation d'un budget
  - 9.7 Travaux d'infrastructures – Phase I – Rue Milton – Avis de changement AC-04
  - 9.8 Fourniture et pose de béton bitumineux pour quatre projets dans les rues de la Ville d'Otterburn Park – Adjudication du contrat – Pavages P. Brodeur (1994) inc.
  - 9.9 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – Demande d'autorisation d'installation d'équipements de protection cathodique à courant imposé
  - 9.10 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins sur la rue Perce-Neige
  - 10.2 Projection extérieure d'un long métrage – Octroi du mandat à Les Productions Daniel Caron
  - 10.3 Désignation de l'ancienne bibliothèque municipale
  - 10.4 Autorisation de fermeture d'une partie de rue – Fête du Canada – Légion royale canadienne, filiale Auclair 21
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
  - 12.1 Nomination de membres du comité de sécurité municipale
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Monsieur le maire Gérard Boutin**

#### **1. Journée de prévention aquatique**

Monsieur le maire présente ses félicitations aux pompiers d'Otterburn Park pour la tenue de la journée de prévention aquatique du 15 juin 2013.

#### **2. Festival des voitures d'eau le 22 juin 2013**

Monsieur le maire informe qu'il y aura le Festival des voitures d'eau le 22 juin 2013. Le départ s'effectuera de Chambly à 13h00 et l'arrivée à la Pointe-Valaine d'Otterburn Park vers 15h00.

#### **3. Régates du Club de canotage le 6 juillet 2013**

La 92<sup>e</sup> Régate de canoë-kayak du Club de canotage Otterburn aura lieu le 6 juillet 2013 à la Pointe-Valaine.

### **Madame la conseillère Joëlle Réhel**

#### **1. Remboursement de la RITA et du CITVR**

Madame la conseillère informe l'assistance que la Ville a reçu un remboursement de près de 100 000 \$ de la RITA et du CITVR.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h12 à 20h31:

- |   |   |
|---|---|
| <b>1. François Désy et<br/>Ghislaine Désy</b> | <b>Tarifcation de rampe de la mise à l'eau<br/>et disponibilité de cases de<br/>stationnement</b> |
|---|---|

### **RÉSOLUTION 2013-06-166**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 MAI 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013, tel que rédigé.

### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 MAI 2013**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mai 2013.

### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Normand Grenier donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-14 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans les stationnements municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 juin 2013

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 336-12.*

**RÉSOLUTION  
2013-06-167**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 336-5 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE BRUIT ET, NOTAMMENT, CRÉER UNE INFRACTION PAR LE SEUL FAIT, PAR TOUTE PERSONNE, D'OCCASIONNER TOUT BRUIT CAUSÉ DE QUELCONQUE FAÇON QUE CE SOIT, DE NATURE À EMPÊCHER L'USAGE PAISIBLE DE LA PROPRIÉTÉ DANS LE VOISINAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 336-12.

---

Note de la séance :

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Eve Sapina :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Madame la conseillère Joëlle Réhel, messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier et monsieur le maire Gérard Boutin*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Mesdames les conseillères Eve Sapina et Clarisse Viens et monsieur le conseiller Richard Ruest.*

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 446.*

**RÉSOLUTION  
2013-06-168**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446 CONCERNANT L'ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 446.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Richard Ruest.*

**Note de la séance :**

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-13.*

**RÉSOLUTION  
2013-06-169**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT DANS LE STATIONNEMENT MUNICIPAL DU PARC DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-13.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Richard Ruest et Normand Grenier*

**A VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Clarisse Viens.*

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 399-18-2.

**RÉSOLUTION  
2013-06-170**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mai 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 399-18-2.

---

Note de la séance :

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Richard Ruest et Normand Grenier*

**A VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Clarisse Viens.*

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 6 JUIN 2013 EN REGARD DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431**

Le greffier adjoint dépose le certificat qu'il a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement de zonage numéro 431.

492 personnes ont apposé leur signature audit registre, le règlement de zonage 431 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 6 JUIN 2013 EN REGARD DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 432**

Le greffier adjoint dépose le certificat qu'il a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement de lotissement numéro 432.

481 personnes ont apposé leur signature audit registre, le règlement de lotissement numéro 432 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION  
2013-06-171**

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES FAITE PAR LA COLONIE « LES BOSQUETS ALBERT HUDON INC. » - CMQ-59882**

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale du Québec consulte la municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une demande de révision de la reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 756, chemin des Patriotes, ainsi qu'aux fins d'exemption de la taxe d'affaires à l'égard de l'activité qu'y exerce La Colonie « Les Bosquets Albert Hudon inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la confirmation de la reconnaissance de La Colonie « Les Bosquets Albert Hudon inc. » aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires, telle que formulée dans le dossier CMQ-59882.

**RÉSOLUTION  
2013-06-172**

**OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut améliorer et/ou réaliser des travaux de consolidation, de suivi et de planification budgétaires au sein du Service des finances et de la trésorerie;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Ville, une offre de services pour réaliser des travaux d'assistance portant notamment sur les immobilisations et les états financiers municipaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville octroi le mandat pour services professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un prix de 3 305,53 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de services de cette firme et datée du 22 mai 2013;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire Administration-Honoraires vérificateurs 02-130-00-413.

**RÉSOLUTION  
2013-06-173**

**COLLOQUE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD – LE 6 JUIN 2013 – PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud tenait un colloque le 6 juin dernier à Candiac;

**CONSIDÉRANT** que ce colloque est un événement permettant aux participants d'initier un mouvement de positionnement de la Couronne Sud;

**CONSIDÉRANT** que la Ville juge opportun d'y déléguer un membre du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :



**QUE** le conseil municipal ratifie l'inscription de monsieur le maire, Gérard Boutin, au colloque de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et verse une somme de 74,73 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de participation;

**QUE** toutes les dépenses reliées à cet évènement lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2013-06-174**

**BRIS D'UNE BORNE-FONTAINE – RÈGLEMENT HORS COUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le ou vers le 19 janvier 2013, un automobiliste est entré en collision avec une borne fontaine de la Ville et l'a endommagée;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont pu trouver une solution satisfaisante pour elles en vue de régler le dossier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville accepte une offre de règlement de 5 751,04 \$ en capital et frais (valeur dépréciée) et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer la quittance en faveur de l'assureur de l'automobiliste.

**RÉSOLUTION  
2013-06-175**

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES FAITE PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR 21 - CMQ-60749**

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale du Québec consulte la municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une demande de révision de la reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 318, rue Connaught, ainsi qu'aux fins d'exemption de la taxe d'affaires à l'égard de l'activité qu'y exerce la Légion royale canadienne, filiale Auclair 21;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la confirmation de la reconnaissance de Légion royale canadienne, filiale Auclair 21 aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires, telle que formulée dans le dossier CMQ-60749.

**RÉSOLUTION  
2013-06-176**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ME RAYNALD MERCILLE, AVOCAT ET CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu de retenir les services professionnels d'une ressource externe afin d'assister la direction générale dans le cadre de la prochaine négociation de la convention collective des employés cols blancs de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la Ville a demandé une offre de services professionnels à Me Raynald Mercille, avocat et conseiller en ressources humaines agréé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyée par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal retienne les services professionnels de Me Raynald Mercille, avocat et conseiller en ressources humaines agréé pour assister la direction générale lors de la prochaine négociation de la convention collective des employés cols blancs de la Ville, conformément aux conditions et modalités contenues dans l'offre de services de Me Mercille et datée du 3 juin 2013.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Madame la conseillère Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et monsieur le maire*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Mesdames les conseillères Clarisse Viens, Eve Sapina et monsieur le conseiller Richard Ruest.*

**RÉSOLUTION  
2013-06-177**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JOCELYNE PILON AU POSTE DE SECRÉTAIRE  
REMPLAÇANTE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se pourvoir des services d'une secrétaire temporaire et polyvalente pouvant assurer le remplacement d'employés cols blancs pendant la saison estivale 2013;

**CONSIDÉRANT** que madame Pilon a, par le passé, occupé un poste d'adjointe administrative pour un organisme public et qu'elle a les compétences nécessaires et actualisées pour effectuer de tel remplacement;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général formulées dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal datée du 10 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** madame Jocelyne Pilon soit embauchée temporairement à titre de secrétaire remplaçante, pour une durée déterminée du 12 juin au 30 août 2013 suivant un horaire de travail variable, à être déterminé par la direction générale;

**QUE** son taux horaire soit fixé à 24,02 \$ et qu'elle bénéficie des autres conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2013-06-178**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 11 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 16 mai au 11 juin 2013 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 11 juin 2013 831 735,02 \$

**Fonds d'administration**

Liste des prélèvements 93 988,88 \$

Liste au 11 juin 2013	703 522,34 \$
Chèques n <sup>os</sup> 10098 à 10115, 10117 à 10126	48 241,87 \$
<b><u>Déboursés par retraits bancaires</u></b>	<u>200 271,45 \$</u>

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 1 877 759,56 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2013-06-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2013-06-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2013**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Diane Gaudette, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2013, tels qu'ils ont été dressés par elle-même.

**RÉSOLUTION  
2013-06-179**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK – APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2013**

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park soumet à l'approbation du conseil municipal son budget révisé pour l'exercice 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville approuve ledit budget révisé.

**RÉSOLUTION  
2013-06-180**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 305, RUE BORDEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que le matériau de revêtement extérieur sera en bois massif de couleur «Suédois» ce qui permet de maintenir une architecture qui respecte les caractéristiques architecturales du secteur;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur «Weathered Rock», soit de la même couleur que le revêtement de la toiture existant du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur existant du bâtiment principal sera remplacé par le même revêtement de l'agrandissement projeté;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture proposée respecte les volumes du bâtiment et s'intègre harmonieusement à son milieu d'insertion;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement numéro 435 sur les PIIA prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-18-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-06-181**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 172, RUE  
ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur par du bois d'ingénierie de couleur «Acadia» et «Écorce» sur l'ensemble de la résidence;

**CONSIDÉRANT** que les couleurs proposées pour les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment sont sobres;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement numéro 435 sur les PIIA prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*.

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-19-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-06-182**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 187, RUE  
HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur existant par du nouveau déclin de bois de couleur « Goldcrest » sur l'ensemble de la résidence;

**CONSIDÉRANT** que le garage sera peint avec cette même couleur;

**CONSIDÉRANT** que quatre fenêtres de la véranda en cour avant seront changées;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement numéro 435 sur les PIIA prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*.

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-20-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-06-183**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 856, RUE  
MASON**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à changer le revêtement extérieur de la partie qui est présentement en vinyle (mur arrière) par du déclin de bois de couleur blanc;

**CONSIDÉRANT** que la porte extérieure sera remplacée;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement numéro 435 sur les PIIA prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*.

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-21-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-06-184**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE I – RUE MILTON – OCTROI D'UN MANDAT À  
FRANÇOIS MALO, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des infrastructures municipales ont débuté depuis peu sur la rue Milton;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, la Ville devra faire implanter des bornes de localisation sur cette rue afin de permettre à l'entrepreneur d'implanter les nouveaux ouvrages;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville a mandaté monsieur François Malo, arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville ratifie le mandat octroyé à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour un prix de 2 529,45 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de services de monsieur Malo;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

**RÉSOLUTION  
2013-06-185**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE I – RUE MILTON – AVIS DE CHANGEMENT  
AC-03**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des infrastructures municipales ont débuté depuis peu sur la rue Milton;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, la Ville a décidé d'ajouter des travaux à réaliser soit, la réfection complète du stationnement de l'organisme la Légion royale canadienne à Otterburn Park, conformément à l'entente de fourniture de services signée entre la Légion et la Ville le 24 mai 2013;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un prix de 42 572,13 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

**RÉSOLUTION  
2013-06-186**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE II – RUE OSTIGUY – AVIS DE CHANGEMENT  
AC-02**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales ont débuté depuis peu sur la rue Ostiguy;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, la Ville a décidé de remplacer complètement les conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur environ une distance de 50 mètres linéaires sur la rue Ostiguy;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Aquarehab inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Aquarehab inc., pour un prix de 22 500 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

**RÉSOLUTION  
2013-06-187**

**CONFECTION DE DESSINS TECHNIQUES – OCTROI DU MANDAT – FIRME D'INGÉNIERIE  
CONSUMAJ, EXPERTS CONSEILS**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite rénover le bâtiment de l'ancienne bibliothèque municipale en centre multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, la Ville veut obtenir une évaluation de la capacité portante et mandater à cette fin, un ingénieur en structure;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite également aménager une rampe de mise à l'eau à proximité de la Pointe-Valaine et y ériger un stationnement municipal pour les utilisateurs de ladite rampe;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, la Ville veut obtenir une évaluation de l'aménagement du stationnement municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville retienne les services professionnels de la firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils, pour confectionner les dessins techniques nécessaires pour les fins décrites plus haut, pour des honoraires de 2 500 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Honoraires scientifiques et de génie.

**RÉSOLUTION  
2013-06-188**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS-VOLET 1.5 – AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 afin de réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de réfection d'égouts sanitaires;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a confirmé à la Ville une aide financière de 785 100 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le MAMROT et la Ville veulent conclure une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**D'AUTORISER** la conclusion d'une entente entre le MAMROT et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 ;

**D'APPROUVER** à cette fin, les termes, clauses et conditions de l'entente portant sur l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 ;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'entente avec le MAMROT relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5.

**RÉSOLUTION  
2013-06-189**

**FLEURONS DU QUÉBEC – ALLOCATION D'UN BUDGET**

**CONSIDÉRANT** que les aménagements paysagers réalisés par les municipalités et par les citoyens ajoutent de la valeur à la collectivité et leur présence ont une influence positive importante sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'est inscrite aux « Fleurons du Québec » afin de s'impliquer dans une dynamique de développement durable;

**CONSIDÉRANT** que les interventions planifiées sont concentrées cette année sur l'aménagement des entrées municipales et de l'aménagement paysager sous certaines enseignes d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prévoir un budget de 5 000 \$, taxes incluses, afin de réaliser des aménagements paysagers supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** le conseil municipal autorise un budget de 5 000 \$, taxes incluses, afin de réaliser des aménagements paysagers supplémentaires pendant la période estivale 2013;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-00-675 Projets spéciaux du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2013-06-190**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE I – RUE MILTON – AVIS DE CHANGEMENT  
AC-04**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des infrastructures municipales ont débuté depuis peu sur la rue Milton;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, la Ville doit doubler les drains de chaussée afin de bien protéger à plus long terme les infrastructures de la rue;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un prix de 7 500 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

**RÉSOLUTION  
2013-06-191**

**FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR QUATRE PROJETS DANS LES  
RUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – ADJUDICATION DU CONTRAT – PAVAGES  
P. BRODEUR (1994) INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour des travaux de réfection du pavage dans le cadre de quatre projets dans les rues de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)</b>
Pavages P. Brodeur (1994) inc.	35 129,50 \$
Pavages Summum inc.	38 614,76 \$
Pavages Maska inc.	40 156,42 \$



**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Pavages P. Brodeur (1994) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 35 129,50 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même les postes budgétaires Voirie-asphalte-réfection (autres travaux) 02-320-00-629 et Investissement loisirs (pour la descente de bateaux) 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2013-06-192**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – DEMANDE  
D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CATHODIQUE À  
COURANT IMPOSÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite procéder à l'installation d'équipements de protection cathodique à courant imposé sur la conduite intermunicipale, entre autres, de la rue Mountainview;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal autorise cette installation dans la chambre de surpression de la rue Mountainview, entre les rues du Prince-Albert et Helen;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville autorise l'installation d'équipements de protection cathodique à courant imposé dans la chambre de surpression de la rue Mountainview, entre les rues du Prince-Albert et Helen, jusqu'à l'obtention d'un avis contraire qu'il jugera suffisant;

**QUE** la Ville assume les frais de la machinerie d'un montant approximatif de 1 000 \$, plus les taxes applicables, pour exécuter les travaux d'excavation ainsi que le personnel nécessaire à cette fin soit déployé;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Voirie-frais généraux 02-320-00-620.

**RÉSOLUTION  
2013-06-193**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut formuler une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux de réfection exécutés sur le coin des rues Toulouse et François;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le coin des rues Toulouse et François pour un montant subventionné de 21 756,87 \$, taxes incluses, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux sont ou seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur le coin des rues Toulouse et François dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

**QUE** monsieur Daniel Desnoyers, directeur général et greffier adjoint de la Ville, agisse à titre de responsable en ce qui concerne ledit dossier et est autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin.

**RÉSOLUTION  
2013-06-194**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE PERCE-NEIGE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tiendra le 8 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 22 mai 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**DE VERSER** une somme de 200 \$ à l'organisateur de cette fête;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes reconnus 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2013-06-195**

**PROJECTION EXTÉRIEURE D'UN LONG MÉTRAGE – OCTROI DU MANDAT À LES PRODUCTIONS DANIEL CARON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc. souhaitent diffuser un film en plein air sur le site des Bosquets le 12 août 2013, et remis au 13 août 2013 en cas de pluie et/ou au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville mandate les Productions Daniel Caron pour fournir tout le matériel nécessaire à la projection d'un long métrage pour les familles otterburnoises;

**CONSIDÉRANT** que cette activité est offerte exclusivement et gratuitement à tous les résidents de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 23 mai 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville et La Colonie Les Bosquets Albert Hudon inc. diffusent un film en plein air sur le site des Bosquets le 12 août 2013, et remis au 13 août 2013 en cas de pluie et/ou au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**QUE** la Ville mandate les Productions Daniel Caron, pour un prix maximal de 1 600 \$, taxes et permis inclus et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de services de cette entreprise et datée du 2 mai 2013;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire Loisirs-Activités spéciales 02-710-01-620.

**RÉSOLUTION  
2013-06-196**

**DÉSIGNATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut modifier la désignation de la bibliothèque municipale puisque cette dernière a cessé ses opérations à la fin de l'année 2012;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut présenter une demande à la Commission de toponymie du Québec afin que cette dernière accepte de désigner officiellement l'ancienne bibliothèque municipale de la Ville d'Otterburn Park comme étant le centre Espace Libre Expression, dont copie de la localisation dudit centre sera jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec de désigner officiellement le bâtiment municipal situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park, comme étant le centre Espace Libre Expression figurant à la pièce jointe précédemment mentionnée.

**RÉSOLUTION  
2013-06-197**

**AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE RUE – FÊTE DU CANADA – LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR 21**

**CONSIDÉRANT** que la Légion royale canadienne, filiale Auclair 21 tiendra des festivités les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2013 dans le cadre de la Fête du Canada;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la Légion demande à la Ville d'autoriser la fermeture de la rue Connaught, entre Spiller et Victoria, de 18 heures à 23 heures le 30 juin 2013 et de 9 heures à 22 heures le 1<sup>er</sup> juillet 2013, afin d'assurer la sécurité des participants et des organisateurs lors de cet évènement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville autorise la fermeture de la rue Connaught, entre Spiller et Victoria, de 18 heures à 23 heures le 30 juin 2013 et de 9 heures à 22 heures le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

**QUE** les services d'urgence soient informés de cette fermeture d'une partie de la rue Connaught.

**RÉSOLUTION  
2013-06-198**

**NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux membres au sein du comité de sécurité municipale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** messieurs Jacques Gagnon et Hugo Parent Sirard soient nommés à titre de membre du comité de sécurité municipale à compter du 18 juin 2013.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leurs noms au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h10 à 21h59 :

- |    |                    |  |
|----|--------------------|--|
| 1. | Jacqueline Dagneau | Directives/pouvoirs du maire   |
| 2. | Michel Breton      | Défibrillateur – Parc de balles Ozias-Leduc  |
| 3. | Ghislaine Désy     | Stationnement à la Pointe-Valaine et le point 6.3 de l'ordre du jour                       |
| 4. | Ronald Larocque    | Relocalisation du parc canin – Dépôt d'une pétition au maire                               |
| 5. | Murielle Guérette  | Compteurs intelligents – Rencontre à Otterburn Park (tenue d'une séance d'information)     |
| 6. | Laurent Caron      | Travaux sur le coin des rues François et Toulouse. (points 9.8 et 9.10 de l'ordre du jour) |
| 7. | Élizabeth Vilcek   | Points 5.5 et 5.6 de l'ordre du jour   |

### **RÉSOLUTION 2013-06-199**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h00.

---

Gérard Boutin  
Maire

---

Julie Waite  
Greffière